

Le communautarisme est le résultat d'une république socialiste malade



La première chose que l'on remarque en considérant le communautarisme qui se développe chaque jour en France, c'est la contradiction profonde avec la constitution de la République, une et indivisible.

Si les individus sont soumis normalement aux lois de la République, il n'en est pas de même de ces populations d'origine étrangère qui sont communautarisées dans les quartiers abandonnés au « *non-droit* » .

C'est ce qui rend la vie des Français de souche de plus en plus impossible au sein de ces populations qui sont soumises à

d'autres cultures, à d'autres civilisations et qui vivent selon d'autres mœurs.

C'est pourquoi, face à ces inconvénients qui rendaient leur vie de plus en plus difficile, les Français de souche ont dû quitter ces quartiers qui sont attribués en réalité à des populations immigrées qui ne souhaitent pas adopter le mode de vie des Français. L'adage célèbre : « À Rome, vis comme les Romains » , ne s'applique pas à ces populations non intégrées et aux mœurs qui restent étrangères.

Voilà pourquoi l'ordre social ne correspond plus à l'ordre légal républicain.

Malgré cela, la république socialiste veut faire croire au mythe : « *il fait bon vivre ensemble* » , à « *la diversité heureuse* » et aux « *chimères socialistes de la tolérance* » , et à la paix et à « *l'amitié entre les peuples* » . Ce qu'on appelle communément le « *droit des peuples* » est devenu la légitimation des droits des communautés qui sont de plus en plus nombreuses à vouloir « *s'affirmer contre le droit général* » , faute de sanctions.

C'est pourquoi les Français ont la volonté de résister, au nom de la légalité républicaine, pour rétablir la justice républicaine dans les quartiers de *non-droit* qui sont livrés à la violence, au brigandage et à la drogue pour tous. Les décisions de la justice républicaine ne sont plus appliquées dans les quartiers, car plus personne ne s'y soumet. C'est pourquoi la justice de la République, là comme ailleurs, n'est plus respectée.

La guerre larvée dans les quartiers est le résultat du pacifisme d'apparence, du laisser aller et du laisser-faire jusqu'à ce qu'interviennent de nouvelles règles selon une justice communautaire.

On constate que lorsque l'établissement d'une seule communauté est toléré, le même droit devient indispensable pour toutes

les autres communautés contre lesquelles la république est impuissante.

C'est pourquoi, il n'est plus possible de trouver un seul endroit de liberté réelle dans une république communautarisée à outrance. Le droit et la loi ne s'appliquent plus qu'aux seuls citoyens Français de souche, alors que les communautés ne sont plus obligées de respecter les lois de la République.

Ce sont des barrières de plus en plus infranchissables qui séparent les peuples et qui menacent la sécurité publique, elle-même mise en danger par la république bienveillante, c'est-à-dire naturellement par la lâcheté des responsables politiques, ce qui risque d'embraser le pays à plus ou moins brève échéance.

Les communautés restent ainsi entre elles et elles ne ressentent plus le besoin d'obéir aux lois de la République, ce qui conduit la France à des incompatibilités de plus en plus funestes et dangereuses.

On voit apparaître des représailles et des violences inter-communautaires. Les meurtres et les crimes d'honneur qui sont impunis deviennent la loi du sang et le règne de l'horreur et de la barbarie socialistes.

La république socialiste pacifiste a toléré les préjugés communautaristes. Et les violences, qui en sont la conséquence naturelle, font trembler les citoyens honnêtes et civilisés qui sont de plus en plus terrorisés.

Devant braver les périls et la mort, les familles honnêtes ont dû se résoudre à désertier les quartiers communautarisés de non-droit. Les violences inter-communautaires de plus en plus sanglantes expliquent que, selon les règles du sang coulé, l'on ne peut conserver sa vie qu'aux dépens de celle des autres.

C'est un tel rapport violent de la barbarie entre les

communautés qui fonde le droit de se défendre des étrangers en situation illégale. C'est pourquoi on a observé de telles horreurs parmi les migrants de Calais.

De la première communauté étrangère formée et tolérée, il s'ensuit la création de toutes les autres.

Chacun est alors obligé de faire partie d'une communauté ou d'un gang pour se protéger. Il faut s'unir et se soumettre à la loi du groupe pour résister aux violences inter-communautaires. C'est pourquoi, on sait que l'appartenance à un groupe va façonner l'identité violente de l'individu dans la communauté menacée.

Voilà pourquoi le peuple de France ne peut pas vivre tranquille en famille ni être jamais en sécurité quand rien n'est prêt pour se défendre, comme on doit se préparer en temps de guerre.

La maladie du communautarisme est le résultat d'une république socialiste partielle et partiale.

C'est surtout le résultat d'une république socialiste très imparfaite et injuste. C'est pourquoi elle ne peut garantir une paix durable dans les quartiers. C'est elle qui provoque le trouble au cœur de la république.

Il est faux de croire que le développement indépendant des communautés puisse concourir au bien commun. Seul l'intérêt particulier de la communauté devra s'imposer aux autres et le citoyen normal français devra se soumettre, ou alors la communauté ira jusqu'à l'étouffer.

Le communautarisme n'est pas concerné par le malheur des autres.

La république socialiste a beau dire que les devoirs s'imposent à tous, notamment aux migrants et aux étrangers qui s'installent en France selon les règles de la sociabilité

socialiste, de la justice et de l'égalité, il est clair que les communautés utilisent la liberté, le droit et la justice à leur seul avantage, sans jamais se soucier des devoirs et sans jamais être soumises à la loi générale.

Jean-Jacques Rousseau, dans le Contrat social, évoque la politique de Hollande en 2016 :

« On me demandera si je suis (président) ou législateur pour écrire sur la politique. Je réponds non, et que c'est pour cela que (en tant que commentateur) j'écris sur la politique. Si j'étais (président) ou législateur, je ne perdrais pas mon temps à (commenter) dire ce qu'il faut faire. Je le ferais, sinon je me tairais » !

Jean-Jacques Rousseau, dans le Contrat social, évoque la France de Hollande en 2016 :

« Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien.

« Sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux » !

En résistant, il recouvre alors sa liberté aliénée par la république socialiste de Hollande, enfermé dans une existence abstraite, individuelle et collective, où toute notion de responsabilité personnelle et collective a complètement disparu.

Thierry Michaud-Nérard